



ARRIVER AUX ETATS-UNIS ARRIVER AU CANADA



**LIVRET D'ACCUEIL REALISE
PAR LE SERVICE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRE
AVEC L'AIDE DE LA CORDELL HULL FOUNDATION
DE L'AMBASSADE DE FRANCE AUX ETATS-UNIS
ET DE L'AMBASSADE DE FRANCE AU CANADA**

SOMMAIRE

Nous avons tenté de suivre une progression chronologique

TROUVER UN LOGEMENT	1
DEMENAGER	4
PASSER LA DOUANE (AMERICAINE)	5
Argent.....	6
Le dossier d'immunisation et les autres documents de santé	6
Autres documents.....	6
La descente de l'avion	7
S'ENREGISTRER (SECURITE SOCIALE AMERICAINE)	8
OUVRIER UN COMPTE BANCAIRE	9
PRECISER SA SITUATION FISCALE	10
Fiscalité Canada.....	11
OBTENIR UN PERMIS DE CONDUIRE	12
Obtenir un permis de conduire au Canada	13
En cas d'accident.....	13
ACHETER UNE VOITURE	13
CONDUIRE	14
SE SOIGNER	14
A. Généralités	14
COUVRIR LE RISQUE SANTE	18
DIVERS	19
PROJET PEDAGOGIQUE DE ZONE	22

Lien complémentaire très utile : la Maison des Français de l'Etranger
<http://www.mfe.org>

TROUVER UN LOGEMENT

Étant donné que vous devez connaître votre adresse américaine ou canadienne avant de passer la commande d'un déménagement, il vous faudra trouver un logement avant de partir.

Certains peuvent se déplacer, d'autres traitent à distance (parfois avec l'aide de leur école).

Si vous ne comptez pas emporter vos affaires aux États-Unis ou au Canada, vous pouvez attendre bien sûr d'être arrivé sur place pour entreprendre de rechercher un logement.

Cependant, vous devrez préciser une adresse pour passer la douane américaine, cette adresse peut alors être celle de l'hôtel où vous vous installerez au début de votre séjour, ou celle de la personne qui vous hébergera.

Pour trouver un logement, le mieux est de faire une recherche par Internet, tous les agents immobiliers ayant un site mis régulièrement à jour. Généralement, un bien immobilier à louer (ou à vendre) est enregistré par la plupart des agents locaux.

Vous pouvez aussi consulter utilement la « Craig's List » (www.craigslist.org) et (www.craigslist.ca), qui enregistre des annonces de particuliers et qui peut notamment être utile si vous recherchez une co-location ou un hébergement chez l'habitant.

Vous pouvez également vous adresser à un agent immobilier qui vous aidera à trouver un logement en location sans prélever de frais (il s'arrangera avec le propriétaire si vous faites affaire).

Le budget :

Le budget à prévoir pour une location varie beaucoup d'une région à l'autre. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre future école ou d'aller sur le site de la maison des français de l'étranger <http://www.mfe.org/Default.aspx?SID=7525> qui indique des fourchettes de prix remises régulièrement à jour. Pour le Canada vous pouvez trouver des informations de prix sur www.justlanded.com

Prévoyez une augmentation d'environ 5 à 8% au bout d'un an de location. Cette augmentation doit figurer dans votre bail. Dans un « condo » (immeuble géré par un syndic) cette augmentation est systématique. Mais vous pouvez essayer de négocier un loyer constant si le propriétaire est un particulier.

Les charges pour une maison avec 5 personnes s'élèvent entre 500 et 1 000 \$ par mois pour l'électricité, l'eau, le gaz, le téléphone et la TV.

Dans certains immeubles (condominiums ou condo) il vous sera proposé des formules « All inclusive » (charges comprises) qui incluent eau, gaz, électricité, et bien souvent l'accès à une piscine et une salle de sport.

La commission de l'agence est prise en charge par le propriétaire au moment de la signature du contrat.

Les impôts locaux sont aussi à la charge du propriétaire.

Le contrat de location :

Les propriétaires demanderont une preuve de salaire mensuel qui doit représenter au minimum le triple du montant du loyer mensuel et souvent l'ouverture d'un compte bancaire. Vous pouvez cependant demander à votre école une lettre de garantie et expliquer qu'étant en France, vous n'avez pas encore de compte aux États-Unis.

Lisez bien le projet de contrat et demandez des modifications si besoin. Généralement le bail est de 2 ans.

Une caution d'un ou deux mois sera exigée.

Faites faire un état des lieux complet, en votre présence.

La législation prévoit que la peinture et la moquette du logement doivent être en très bon état. Dans les faits, il est très courant que le logement soit entièrement repeint avant votre entrée dans les lieux. Le site www.ltb.gov.on.ca offre du conseil juridique au Canada si vous êtes incertain au sujet des termes de votre contrat.

Quelques particularités nord américaines

Les superficies et les plans des maisons n'apparaissent pas. On se base plutôt sur le nombre de chambres. Entrent aussi dans l'estimation du prix : le quartier, l'état de la maison, la présence d'un jardin ou non, etc.

Les animaux ("pets") sont souvent exclus (mais il n'y a plus de quarantaine !) ou admis au cas par cas par les propriétaires.

L'air conditionné, les humidificateurs intégrés au système de climatisation/chauffage, les double-vitrage et les protections (screens) contre les moustiques sont, selon la région, très appréciables.

Le chauffage est presque toujours à air pulsé.

En général, l'électroménager de base est fourni en état de marche (cuisinière, four, réfrigérateur, lave vaisselle, machine à laver le linge, sèche-linge, parfois micro-ondes). Ceci est d'autant plus utile que le matériel européen ne correspond pas au voltage américain de 110 volts. Mais attention : les machines américaines lavent plus vite (1/2 heure) car elles ne chauffent pas l'eau, elles utilisent l'eau chaude du robinet. Ce n'est pas toujours très efficace... Les modèles européens à tambour commencent cependant à pénétrer le marché.

Pensez à vous assurer (y compris pour le dégât des eaux...)

Le locataire doit assurer l'accès à la maison (dégagement des feuilles, de la neige,...).

Si vous avez un jardin, vous devez l'entretenir et notamment tondre la pelouse régulièrement (même pendant vos vacances !)

Le postier récupère le courrier que vous voulez envoyer dans votre boîte aux lettres ! Donc, faites votre provision de timbres et inutile d'aller à la poste.

Lexique

Abréviation	Mot anglais	Traduction française
	Real estate agencies	agences immobilières
	Stand alone house	une maison "détachée"
	Townhouse	une maison en général plus petite et collée à ses voisines.
Fam. House	Family house	maison familiale
Jr	Junior	appartement avec un salon et deux chambres (two bedrooms)
BR	bedroom	Chambre
MBR	master bedroom	chambre principale (généralement avec salle de bain attenante)
BTH	Bathroom	salle de bains
½ BTH	Half bathroom	WC + lavabo
	Shower	salle de douche
LR	Living room	salon
DR	Dining room	salle à manger
FR	Family room	pièce à vivre de la famille (salon informel)
Bsmt	Basement	sous-sol parfois éclairé (souvent une autre family room et éventuellement une ou deux chambres)
Kit	Kitchen	cuisine
W/	With	Avec
A/C	Air conditioning	air conditionné
	Appliances	équipement électroménager
Blcny	Balcony	Balcon
Grdn	Garden	jardin
Charm	Charming	caractérise un vieux logement
Neg	Negotiable	négociable
PH	Penthouse	dernier étage
Sm	Small	petit
Med	Medium	de taille moyenne
Lrg	Large	grand
Flr	Floor	étage
Furn	Furnished	meublé
Nr	Near	près de
	Lease	bail
	Renewal of lease	Renouvellement de bail
	Tenant	locataire
	Owner ou Landlord	propriétaire
	To sublease	sous-louer
	A sublet	une sous-location
	subtenant	sous-locataire
	Breach of contract	rupture de bail
	Damages	dégâts
	Security deposit	dépôt de garantie
	Home inspection	état des lieux

DEMENAGER

Une fois que vous avez une adresse vous pouvez organiser votre déménagement.

Cependant, certains collègues ne déménagent pas réellement, ils choisissent de s'équiper en arrivant aux États-Unis.

Quel déménageur ?

- Règle de base : faire faire plusieurs devis car les prix peuvent varier du simple au double...
- Pour un déménagement international entourez-vous d'un maximum de garanties en faisant appel à des professionnels reconnus (NF service, ISO 9002). Vous pouvez consulter l'Association Française des Déménageurs Internationaux (AFDI) <http://www.csdeménagement.fr/afdi.asp>
- Chaque déménageur fonctionne avec un correspondant américain ou canadien qui réceptionnera le container à l'arrivée. Veillez à ce que votre déménageur vous donne bien les coordonnées d'une personne à contacter dans l'entreprise américaine ou canadienne.
- Ne pas oublier de calculer la part de l'assurance (environ 2,5%), elle fait sensiblement grimper la facture. Comment la calculer, et donc estimer la valeur de votre déménagement ? Une des méthodes consiste à envisager le pire... et à prévoir une valeur de remplacement qui vous permettrait de redémarrer à zéro...

Qu'emporter ?

- N'emportez que peu de matériel électrique (courant nord américain : 110 volts) et électroménager (les cuisines sont en général équipées, la machine à laver le linge et le sèche linge sont fournis). En outre, votre télévision ne fonctionnera que si elle est multi systèmes (avec NTSC américain) et votre lecteur de DVD uniquement s'il est multizone. Le lecteur de cassettes VHS ne pourra pas lire les cassettes américaines mais vous pourrez passer vos cassettes françaises si vous vous équipez d'un transformateur. Inutile d'emporter vos lampes utilisant des ampoules à baïonnette, les États-Unis ne connaissent que les ampoules à vis.
- Literie : attention ! les dimensions américaines ne sont pas les mêmes (largeur minimum : 97 cm), y compris pour les lits bébé, et les oreillers sont rectangulaires. Emportez des draps et taies d'oreiller en conséquence ou emportez votre literie!
- Ne pas mettre dans le déménagement de nourriture et d'aérosols. En raison de complications douanières potentielles, il est fortement déconseillé d'emporter de l'alcool.

Récupérer le container

Tout container est susceptible d'être « passé aux rayons » par la douane à l'arrivée aux États-Unis ou au Canada, une bonne raison pour être en règle.

- Important : **ne pas faire arriver votre conteneur aux États-Unis ou au Canada avant vous**, mais après vous (une dizaine de jours): ce laps de temps est nécessaire pour effectuer les formalités nécessaires avant le dédouanement et vous permettra d'éviter d'éventuels frais d'entreposage du conteneur (environ 100 \$ par jour).

PASSER LA DOUANE (Américaine)

(NON-IMMIGRANTS AVEC VISA J1)

Il est essentiel de respecter la Loi. Ce qui est vrai dans tous les pays l'est encore d'avantage aux États-Unis. Les risques encourus pour des infractions sont importants et peuvent aller jusqu'à une expulsion du pays.

Comme tous les pays, les États-Unis ont une législation pour les ressortissants étrangers. Il est de la responsabilité de chaque non-immigrant de connaître les règlements qui régissent son statut juridique.

Vous êtes un **non-immigrant, non-résident** dans la mesure où vous n'êtes que de façon temporaire aux États-Unis (à la différence de ceux qui demandent leur carte verte).

Le non-immigrant qui reste aux États-Unis après la date d'expiration de son visa (overstay) est pénalisé. Cette infraction est sujette à une variété de sanctions, la plus grave étant l'interdiction d'obtenir un nouveau visa d'entrée pour une période pouvant aller jusqu'à 10 ans.

« Overstay » signifie rester aux États-Unis au-delà de la date d'expiration des documents d'immigration, et aussi rester aux États-Unis après avoir commis certaines violations de statut.

Les règles suivantes sont à observer impérativement :

- Ne restez pas aux États-Unis au-delà du séjour autorisé. **Cette date limite est toujours le 30 juin de l'année où expire votre visa**, même si vous avez un timbre de visa J1 dans votre passeport mentionnant une date plus tardive
- Veillez à ce que votre passeport soit toujours valide
- Communiquez aux autorités tout changement d'adresse aux États-Unis ou changement de contact en France
- Gardez une copie de votre passeport et de vos documents d'immigration (visa J1 et **carte I94** – carton blanc que vous aurez soigneusement rempli dans l'avion) avec vous tout le temps. Le mieux est d'agrafer l'I94 dans votre passeport si l'agent d'immigration ne l'a pas fait à votre arrivée aux États-Unis
- Assurez-vous que vos documents sont en règle avant de voyager à l'étranger (y compris au Canada – pour des stages par exemple). Le visa J1 doit être encore valide et **il vous faut voyager avec votre formulaire DS-2019**. A chaque sortie des États-Unis il faut que l'immigration reprenne votre I94, et il vous faudra remplir à nouveau le carton blanc à chaque fois que vous rentrerez aux États-Unis
- Dans la catégorie de visa J1, un enseignant ne peut pas être « transféré » vers une autre école pendant la période pour laquelle il bénéficie d'un visa J1 enseignant (1 à 3 ans)
- Remplissez le formulaire 8233 avant de commencer à travailler
- Payez vos impôts sur le revenu le cas échéant (cf. « Préciser sa situation fiscale » p11)

Pour entrer au Canada il vous faudra :

- Un visa d'immigrant canadien et la confirmation de résidence permanente pour chaque membre de la famille qui vous accompagne.
- Un passeport valide pour chaque membre de la famille qui vous accompagne avec visa de résidence et visa de travail (prévoir 4 à 6 mois pour l'instruction du dossier).

- Une liste détaillée, en deux (2) exemplaires, de tous les biens personnels et articles ménagers que vous apportez avec vous.
- Une liste, en deux (2) exemplaires, des articles qui arriveront par la suite et leur valeur monétaire.

Ne mettez pas ces documents dans une valise.

À votre arrivée, vous devrez remettre à l'agent des douanes du Canada un (1) exemplaire de la liste des articles qui arriveront ultérieurement. Mettez l'autre exemplaire en sécurité.

Argent

Vous devez prouver, au moment de votre arrivée, que vous disposez de suffisamment d'argent pour subvenir à vos besoins et à ceux des personnes à votre charge pendant six (6) mois.

Le dossier d'immunisation et les autres documents de santé

Les enfants au Canada sont vaccinés contre des maladies infectieuses graves dès qu'ils sont tout-petits. Le carnet de vaccination est exigé pour qu'un enfant puisse s'inscrire à l'école.

Assurez-vous d'apporter les documents officiels indiquant les vaccins que vous et les membres de votre famille avez déjà reçus avant de venir au Canada.

Autres documents

Voici la liste des autres documents dont vous aurez peut-être besoin au Canada :

- Certificats de naissance ou certificats de baptême
- Certificats de mariage
- Documents d'adoption, de séparation ou de divorce
- Dossiers scolaires ou diplômes
- Certificats professionnels ou de compétence
- Lettres de recommandation d'anciens employeurs
- Description de vos études, de vos compétences professionnelles et de votre expérience de travail
- Dossiers d'immunisation et de vaccination
- Permis de conduire.

L'arrivée en avion et la déclaration de douane

Avant que l'avion atterrisse, l'agent de bord vous remettra une carte de déclaration de douane. Vous devez la remplir avant de rencontrer les agents des douanes et de l'immigration, et ce, même si vous n'êtes pas citoyen canadien.

La descente de l'avion

Une fois à l'extérieur de l'avion, des panneaux vous dirigeront vers des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada qui vous rencontreront pour vous poser des questions et examiner vos documents.

Les services frontaliers

Lorsque vous arriverez au Canada, vous devrez passer par deux étapes de vérification :

Première étape de vérification:

1. Un agent de l'Agence des services frontaliers du Canada vous accueillera.
 2. Il vérifiera votre visa et vos documents de voyage.
 3. Il vérifiera ensuite que vous et les membres de la famille voyageant avec vous avez bien tous les titres de voyage nécessaires et qu'ils sont valides.
- Il vérifiera aussi que vous êtes en bonne santé et que vous avez de bonnes mœurs en vous posant des questions similaires à celles auxquelles vous avez répondu sur le formulaire dans l'avion.

L'agent pourrait vous demander une preuve des fonds que vous apportez.

Deuxième étape de vérification

La seconde étape consiste à déclarer ce que vous apportez avec vous au Canada.

1. L'agent examinera votre carte de déclaration.
2. Remettez à l'agent une liste des articles que vous apportez avec vous.
3. Remettez à l'agent une liste des articles qui arriveront plus tard.
4. L'agent examinera ces listes avec vous et pourra vous interroger sur certains articles qui y figurent.
5. L'agent pourrait inspecter vos bagages.

Répondez à toutes les questions en toute franchise. Toute fausse déclaration constitue une infraction grave qui pourrait compromettre vos chances d'être autorisé à rester au Canada. S'il ne constate aucun problème, l'agent autorisera votre entrée au Canada en tant que résident temporaire en signant votre confirmation de résidence temporaire (en lien avec votre autorisation de travail).

<p>DANS TOUS LES CAS, NE VOUS OPPOSEZ JAMAIS À UN AGENT DE L'IMMIGRATION. GARDEZ VOTRE CALME ET VOTRE COURTOISIE.</p>
--

S'ENREGISTRER (Sécurité Sociale Américaine)

LA SECURITE SOCIALE AMERICAINE (SSA)

Dans la mesure où vous travaillerez aux Etats-Unis, il vous faudra être enregistré auprès de la SSA, Sécurité Sociale Américaine, disposer d'un numéro d'assurance sociale (NAS) au Canada (travail et prestations sociales) :

<http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/nas/index.shtml>

Contrairement à ce qui se passe en France, la Sécurité Sociale n'a **rien à voir avec la couverture santé** (pour la couverture des frais de santé voir « COUVRIR LE RISQUE SANTE »).

Vous devez avoir un numéro de Sécurité Sociale pour recevoir un salaire, pour payer ou être exempt d'impôts, pour ouvrir un compte en banque, pour passer le permis de conduire, pour acheter une voiture, pour obtenir un permis de travail pour les détenteurs de visa J2 (aux États-Unis), et pour beaucoup d'autres démarches administratives ou commerciales dans les deux pays.

Pour demander un numéro de sécurité sociale américaine vous devez :

- 1- remplir une demande (formulaire SS-5) en allant sur le lien www.socialsecurity.gov/online/ss-5.pdf (NAS 2120-05-04)
- 2- rassembler les documents qui prouvent votre statut et votre autorisation de travail (passeport valide, formulaire DS-2019, carte I94 agrafée à votre passeport pour les USA, permis de travail, permis d'études, contrat d'emploi, passeport pour le Canada)
- 3- apporter au bureau de Sécurité Sociale le plus proche de votre domicile **ces documents originaux** (ou certifiés conformes par l'institution qui les a délivrées) ainsi que le formulaire SS-5 dûment rempli. Pour trouver l'adresse de ce bureau utilisez le lien <https://s044a90.ssa.gov/apps6z/FOLO/fo001.jsp>

(NAS 2120-05-04)

<http://www.servicecanada.gc.ca/cgi-bin/search/eforms/index.cgi?app=cntnt&dsp=hlp&ln=fra>

- 4- demander un reçu pour les documents déposés.

ATTENTION : il faut respecter un délai de deux semaines après votre entrée sur le territoire des États-Unis pour faire cette demande à la Sécurité Sociale. En effet, il faut attendre que cette administration ait accès aux informations enregistrées par l'immigration (DHS : Department of Homeland Security).

Vous pouvez cependant commencer à travailler avant d'avoir un numéro de Sécurité Sociale, pendant que votre demande est traitée. L'enseignant qui n'a pas son numéro de SSA au premier jour de travail doit indiquer « applied for » là où les formulaires lui demandent le numéro de Sécurité Sociale. Plus tard il le communiquera à l'employeur qui corrigera les formulaires en conséquence.

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Garder un compte en France peut être très pratique, mais il faudra très vite que vous ouvriez un compte bancaire sinon vous aurez beaucoup de commissions bancaires à payer dès que vous retirerez de l'argent au moyen de votre carte française.

Il faut généralement attendre d'avoir son numéro de Sécurité Sociale Américaine (SSA), (NAS) pour pouvoir ouvrir un compte. Il vous faudra en plus présenter les documents suivants : au moins deux pièces d'identité avec photo, une preuve de résidence aux États-Unis ou au Canada (facture à votre nom et adresse, bail) et un numéro de téléphone. Il faudra aussi déposer de l'argent et prouver que vous aurez des revenus.

Les tarifs et services proposés par les banques varient d'un établissement à l'autre : il vous faut donc prendre le temps de faire des comparaisons avant de choisir une banque. Un critère qui peut être important est le nombre de distributeurs automatiques (ATM) que possède la banque ainsi que leur répartition sur le territoire ; en effet, il est fréquent d'avoir à payer des commissions si on retire de l'argent hors du réseau de sa banque. Demandez aussi conseil à vos collègues. Certaines écoles ont des relations privilégiées avec une banque et peuvent se porter garantes pour vous.

La récente crise financière a fragilisé le système bancaire, notamment les petites institutions locales qui sont nombreuses. Vous préférerez peut-être la sécurité (relative) d'une plus grosse institution.

Il y a trois types de comptes en Amérique du Nord :

- **Compte courant** ou compte chèque (checking account) qui n'est généralement pas rémunéré et qui vous donne droit à avoir un chéquier et une carte de débit (debit card ou bankcard). Cette carte de débit vous permet de retirer de l'argent aux distributeurs automatiques et de payer dans les magasins avec un débit immédiat sur votre compte bancaire.
- **Compte épargne** (saving account) sur lequel vous pouvez déposer de l'argent pour lequel vous percevrez un intérêt.
- **Compte de crédit**, strictement séparé du compte courant, parfois tenu par un établissement bancaire différent -établissement de crédit-. Ce compte de crédit vous donne droit à une carte de crédit qui vous permet de payer dans les magasins et de jouir d'un paiement différé (dans les magasins on vous demandera « credit or debit ? », pour savoir quelle sorte de carte vous voulez utiliser). Vous recevrez chaque mois le relevé de votre compte crédit. Vous aurez alors un paiement minimum à effectuer et vous pourrez choisir de payer le solde tout de suite sans intérêt ou ultérieurement mais avec un taux d'intérêt.

L'ouverture d'un compte de crédit peut être difficile à obtenir pour un étranger. En effet, on vous demandera quels sont vos revenus, s'ils sont réguliers, et surtout quel est votre historique de crédit (c'est-à-dire si vous avez dans le passé toujours pu payer vos crédits). Cette dernière information est difficile à obtenir par la banque américaine car les données bancaires françaises ne sont pas divulguables facilement. Il vous faudra donc sans doute attendre quelque temps pour que votre banque accepte de vous ouvrir un compte de crédit. **On conseille donc souvent aux Français qui arrivent de conserver leur carte de crédit française avec un minimum de 1500€ sur leur compte français.**

Faites très attention au crédit non maîtrisé ! Il peut paraître facile de payer avec une carte de crédit mais les taux d'intérêt que la banque appliquera à vos paiements différés sont souvent assez élevés et ne sont pas garantis : vous pouvez donc enregistrer **des hausses de taux subites et très importantes !**

Faites également attention aux découverts (overdrafts) qui génèrent des frais importants.

PRECISER SA SITUATION FISCALE **(DETENTEURS DU VISA J1) : USA**

Les détenteurs français du visa J1 sont exempts du FICA- Federal Insurance Contribution Act- (cotisations pour la sécurité sociale et Medicare) et de la retenue à la base de l'impôt fédéral sur le salaire pendant les deux premières années civiles qu'ils passent aux Etats-Unis.

Cette exemption est possible car la France a signé un traité fiscal avec les USA. Les règles qui régissent le statut fiscal sont expliquées dans la publication 519 de l'IRS (Internal Revenue Service), qui peut être téléchargée au lien suivant: <http://www.irs.gov/pub/irs-pdf/p519.pdf>. Vous pouvez utilement vous reporter à la page 22 de cette publication qui fournit une vue d'ensemble des obligations vis-à-vis des impôts fédéraux.

Tous les non-résidents doivent tout d'abord remplir le formulaire W-4 (<http://www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw4.pdf?portlet=3>) ainsi que le formulaire de vérification d'emploi I-9 (<http://www.uscis.gov/files/form/i-9.pdf>).

Ensuite, pour bénéficier de l'exemption il faut remplir **dès votre arrivée** le formulaire 8233 pour chaque année civile (<http://www.irs.gov/pub/irs-pdf/f8233.pdf>) et l'envoyer à l'IRS avec la déclaration « applicable revenue procédure » (que vous pouvez trouver dans la publication 519, annexe B p62 et 63).

Pour remplir correctement le formulaire 8233 (dans la catégorie « teacher »), vous pouvez vous reporter aux instructions données ligne par ligne sur le site : <http://www.irs.gov/instructions/i8233/ch02.html> .

Vous devrez ensuite chaque mois de janvier pendant deux ans déclarer à l'école votre éligibilité à une exemption de taxes.

Certaines écoles ne prennent pas en compte ces exemptions. Dans ce cas, lorsque vous remplissez votre déclaration de revenus chaque année pour le 15 avril, vous devez inclure un formulaire 8833 <http://www.irs.gov/pub/irs-pdf/f8833.pdf> (pour faire valoir le traité fédéral sur les exemptions de taxes) et le formulaire 8316 <http://www.irs.gov/pub/irs-pdf/f8316.pdf> (pour faire valoir les exemptions des cotisations de la sécurité sociale et assurance maladie).

Même si vous avez bien droit à l'exemption de taxes fédérales, il se peut tout de même que votre école doive procéder à la retenue à la source car les facteurs sur lesquels l'exemption est fondée peuvent ne pas être déterminés avant la fin de l'année fiscale. Vous devrez alors remplir le formulaire 1040NR et l'accompagner du formulaire 8833 et du formulaire 8316 pour fournir à l'IRS la preuve que vous êtes exempt d'impôts fédéraux et pour récupérer les impôts retenus. La date limite pour faire votre déclaration d'impôts est le 15 avril de chaque année.

Après les deux premières années de votre séjour sous visa J1 aux Etats-Unis, si vous restez sous ce même visa, vous devrez payer des impôts fédéraux. Les ressortissants français toutefois ne se voient pas appliquer la clause de rétroactivité qui frappe d'autres pays. De ce fait, vous ne devrez pas payer d'impôts pour les années 1 et 2 mais seulement pour l'année 3. Certains collègues qui souhaitent rester dans de bonnes conditions aux Etats-Unis plus longtemps que les deux premières années essayent souvent d'obtenir un autre type de visa (H1B par exemple).

ATTENTION : ce programme n'assure l'exemption que pour la retenue à la base de l'impôt fédéral sur votre salaire d'enseignant pour deux années. Cette exemption ne s'applique pas aux éventuels et additionnels impôts de l'État dans lequel vous résidez.

De façon générale le système fiscal américain est complexe et beaucoup de citoyens de ce pays recourent à des professionnels spécialistes pour remplir leur déclaration d'impôts.

N'hésitez pas à vous faire guider dans ce processus complexe et nouveau pour vous par l'administration de votre école.

NB : Cette page d'information n'est sans doute pas exhaustive de tous les cas de figures possibles car les règles fiscales américaines sont très complexes, elle est juste indicative.

Fiscalité Canada

La France a conclu une [entente fiscale avec le Canada](#), pour éviter la double imposition et l'évasion fiscale.

Si vous êtes salarié [détaché], vous devez payer vos impôts dans l'état où vous exercez votre travail.

Si jamais vous recevez une lettre des autorités françaises demandant que vous payiez vos impôts en France, rédigez et envoyez leur une lettre dans laquelle vous expliquez que :

- Votre contrat est canadien et vos revenus sont versés au Canada, en devise canadienne.
- Les cotisations sociales et l'impôt y sont prélevés à la source.
- Vous avez une résidence au Canada, qui vous permet d'avoir un statut de résident canadien.
- Votre employeur étant canadien et ne dépendant pas fiscalement de la filiale française (c'est la règle), il ne connaît rien aux cotisations françaises qu'il devrait appliquer sur votre fiche de paye. Il est illogique de faire payer des cotisations sociales françaises en plus des cotisations sociales canadiennes. L'entente entre les deux pays vise justement à éviter la double-imposition.

Joignez à cette lettre une copie de votre T4 et de votre Relevé 1, qui prouvent que vous avez payé vos charges sociales et vos impôts au Canada. Joignez également une copie du document que le gouvernement fédéral vous aura envoyé si vous avez rempli et envoyé le formulaire NR73.

Pour le personnel expatrié de l'AEFE, l'imposition reste française puisque le salaire émane de l'AEFE, versé en euros sur un compte français.

OBTENIR UN PERMIS DE CONDUIRE

Il vous est fortement conseillé de venir aux Etats-Unis avec un **permis international**. Ce permis peut être obtenu très facilement en France (dans votre préfecture) et il est à présenter avec votre permis français.

Ce permis vous permettra de circuler en voiture dès votre arrivée sur le sol américain et il est accepté par les loueurs de voitures.

Cependant, il faudra très vite vous mettre en règle et faire **convertir votre permis en un permis américain** et ce pour trois raisons principales :

- 1- c'est obligatoire dans la plupart des Etats (le temps qui vous est imparti pour procéder à l'obtention du permis américain peut varier de 3 mois à 1 an)
- 2- le permis américain est la principale pièce d'identité aux USA où il n'y a pas de carte d'identité. On vous demandera ce permis très souvent (notamment dans les magasins). Sans permis américain, de nombreux actes de la vie courante seront donc plus compliqués. Attention le permis français n'est pas accepté comme pièce d'identité
- 3- l'obtention du permis américain vous permettra de faire baisser votre prime d'assurance automobile

Parler de permis américain est d'ailleurs impropre dans la mesure où **chaque Etat a son propre permis et son propre code de la route.**

Renseignez vous donc sur les règles en vigueur dans l'Etat où vous allez vous installer auprès du Department of Motor Vehicles (DMV). Pour connaître le DMV de votre Etat, allez sur le site www.dmv.org.

Il vous faut connaître :

- Les règles concernant l'obtention du permis américain dans l'Etat (certains Etats ont un accord avec la France et ne vous feront passer qu'un test visuel, d'autres vous obligeront à repasser complètement le permis - code et conduite)
- Les règles de circulation et de signalisation (souvent en ligne sur le site du DMV de votre Etat)

Lorsque vous vous présenterez en personne au DMV local n'oubliez pas de vous munir du maximum d'informations personnelles : permis français avec photo, permis international, passeport, DS-2019, une lettre de votre école et plusieurs preuves de domicile.

S'il faut passer un test de conduite, il faut venir avec votre voiture.

Dans certains Etats, vous devez céder votre permis français contre le permis américain.

Dernier point : dans la plupart des DMV les temps d'attente sont très longs, prévoyez d'y passer une bonne demi-journée.

Obtenir un permis de conduire au Canada

Pour conduire une voiture au Canada, vous devez être titulaire d'un permis de conduire valide. Ce permis est délivré par la province ou le territoire où vous vivez. Votre permis de conduire étranger peut être valable pendant une courte période après votre arrivée au Canada.

http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sujets/cartes/permis_conduire.shtml

Alberta: http://www.servicealberta.gov.ab.ca/Drivers_Licence.cfm

Colombie Britannique: <http://www.icbc.com/licensing/>

Québec: <http://www.saaq.gouv.qc.ca/permis/index.php>

Ontario: <http://www.mto.gov.on.ca/french/dandv/driver/index.shtml>

Certaines provinces (Québec - Ontario) ont signé des accords avec la France vous permettant d'échanger votre permis français contre un permis provincial.

N'oubliez pas : la loi exige que vous ayez sur vous votre permis de conduire lorsque vous conduisez. Vous devez également être en possession de l'immatriculation de votre voiture et du permis du véhicule. Il est aussi à conseiller d'avoir sur vous une copie de votre certificat d'assurance automobile.

En cas d'accident

En cas d'accident de voiture, composez le 9-1-1. Si vous avez besoin d'aide médicale. Restez où vous êtes et demandez à quelqu'un d'appeler la police. Vous devriez également signaler sans tarder l'accident à votre compagnie d'assurance automobile.

ACHETER UNE VOITURE

A moins que vous n'habitiez une grande ville avec un bon système de transports en commun, (New York, Chicago...), une voiture deviendra vite indispensable.

Les prix des voitures sont beaucoup moins élevés qu'en France, pour un produit neuf comme pour de l'occasion.

Vous pouvez négocier et, bien sûr, il vous est conseillé de faire des comparaisons entre les vendeurs.

Il existe, pour les voitures comme pour tous les autres produits, un site très fameux de petites annonces de particuliers www.craigslist.org et <http://outlets.cafr.ebay.ca/>

Lisez bien les termes de la vente (surtout ce qui est écrit en tout petit dans le contrat) et demandez une révision complète de la voiture si c'est une occasion.

Assurez-vous que le vendeur vous donne une facture et surtout le *Certificate of Title* (ou *Title*) qui est l'équivalent de la carte grise et qui doit être signé par l'ancien propriétaire.

Avec ces documents, vous irez immédiatement faire immatriculer votre véhicule au DMV de votre Etat, où vous payerez une taxe et des frais d'immatriculation. S'il s'agit d'une voiture neuve le vendeur se charge généralement de ces démarches. **Attention : vous ne pouvez pas rouler tant que vous n'avez pas les plaques.**

Ensuite, selon l'Etat ou la Province, il vous faudra réaliser régulièrement des contrôles techniques, et revenir payer une taxe au DMV.

CONDUIRE

La voiture est le moyen de transport le plus fréquent en Amérique du Nord. Chaque famille américaine possède plusieurs véhicules (souvent plus de 2). On conduit dans la plupart des États et Provinces à partir de 16 ans.

L'essence est beaucoup moins chère qu'en France même si les prix ont augmenté ces dernières années. Attention, les prix sont affichés en Gallons – gal- (un peu moins de 4 litres) aux USA, en litre au Canada.

Les véhicules consomment davantage qu'en France, la consommation s'affichant en miles/gallon ou en Km/litre. Les véhicules diesel sont rares mais ils existent.

Notamment dans les villes plus concernées par le réchauffement climatique, on trouve de plus en plus de véhicules hybrides –essence/électricité-.

Les limites de vitesse sont généralement plus basses qu'en France, mais elles ne sont pas toujours respectées.

En général il est interdit de téléphoner en conduisant.

Attention au non respect du code de la route : les procès verbaux sont fréquents, les amendes sont élevées et les séjours en prison possibles.

Si vous êtes arrêté par la police, **restez assis, ne bougez pas et gardez vos mains sur le volant**, cela indique au policier que vous n'allez pas lui tirer dessus.

SE SOIGNER

L'infrastructure médicale des deux pays est très bonne, mais les soins y sont très chers

- Les hôpitaux

Les hôpitaux offrent en général de bonnes prestations, même si les temps d'attente aux urgences sont souvent longs. **Numéro des urgences : 911.**

Les services des urgences sont **extrêmement onéreux** (sauf si vous avez une carte de santé au Canada. Les soins sont gratuits): il faut donc dans la mesure du possible éviter d'y avoir recours pour une rage de dent ou un simple mal de gorge.

Le régime canadien de sécurité sociale (NAS):

A. Généralités

Au Canada, en matière sociale, l'administration fédérale exerce une influence sur le plan législatif et financier et gère directement certains programmes. D'autres programmes sont assurés au niveau provincial ou municipal.

PROVINCIAL

- régime universel d'assurance- hospitalisation et d'assurance-soins médicaux

- soins dentaires et médicaments.

Les gouvernements des dix provinces et trois territoires sont responsables de l'exécution des programmes d'assurance maladie.

Carte santé

La carte santé est émise par le gouvernement provincial ou territorial et elle vous donne accès à des services de soins de santé assurés.

Consultez le site Web de votre province ou territoire pour obtenir plus de détails concernant les procédures de demande.

http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sujets/cartes/carte_sante.shtml

Avant d'aller dans un service d'urgences, prenez le temps de téléphoner à votre compagnie d'assurance pour les USA ou, si vous vous êtes enregistré à Travel Care Service (cf. : fiche « COUVRIR LE RISQUE SANTE ») appelez le **1 888 251 0765 numéro gratuit** (ou demandez à quelqu'un de le faire pour vous).

Souvent, votre carte de crédit vous sera demandée à l'arrivée à l'hôpital.

La facturation à l'hôpital est morcelée entre les services rendus par le médecin que vous y avez vu, l'hôpital lui-même pour l'hébergement et l'utilisation des infrastructures (même s'il s'agissait de soins externes, les « murs » doivent être payés) et les divers examens que le médecin aura demandés.

Ainsi, si vous allez consulter un cardiologue à l'hôpital, vous payerez le cardiologue à la fin de la consultation (entre \$200 et \$600 dans le public), puis vous recevrez plus tard chez vous la facture de l'hôpital proprement dite et d'éventuelles factures pour les examens biologiques ou radiologiques.

De façon générale, **n'allez pas à l'hôpital uniquement pour effectuer ces examens** (scanner, radio, ...) : c'est moins cher dans les laboratoires extérieurs.

- Les médecins

Le coût d'une visite médicale chez un généraliste varie beaucoup d'un médecin à l'autre, d'un comté, d'une Province à l'autre. Il faut vous attendre à payer au moins \$100.

Certains médecins font partie d'un réseau lié à des assurances santé et accordent des tarifs préférentiels pour les affiliés.

Par ailleurs, vous pouvez choisir un médecin de référence, médecin de famille qui pourra vous proposer une sorte d'« abonnement » avec des tarifs réduits.

Vous pourrez vous procurer au Consulat de France une liste de médecins francophones.

- Les soins dentaires et orthodontie

Les soins dentaires sont équivalents aux nôtres...mais plus chers. La facture peut assez vite monter à \$500 ou \$1000 pour un soin courant.

Les actes plus importants comme les implants par exemples sont très vite hors de prix. Prenez l'attache de votre assurance et/ou de TCS avant d'entamer ce genre de soins pour connaître le taux de remboursement. Pour ceux qui ont conservé une assurance santé en France, il est souvent préférable de procéder à ces soins en France.

L'orthodontie est également très chère : en moyenne \$6000 pour une tranche de 6 mois de soins. Là aussi, prenez l'attache de votre assurance santé.

- Les vaccins

Il n'y a pas besoin de vaccination spécifique pour aller aux États-Unis.

En revanche, pour être scolarisés dans les écoles publiques et parfois privées de la plupart des États américains, les enfants doivent avoir les vaccins suivants (vérifier la liste de l'État ou de la Province dans lequel vous arriverez):

DT Polio
HiB (si l'enfant a moins de 5 ans)
Rougeole (Measles)
Oreillons (Mumps)
Rubéole
Hépatite B (si l'enfant a moins de 5 ans)
Varicelle (Chicken Pox)

Et avant l'université : méningite

Une preuve d'immunité par analyse de sang est acceptée (utile pour la varicelle).

Du fait que la France exige la vaccination contre la tuberculose (BCG), certains enfants sont testés positifs à la tuberculose. Or les Américains n'ont pas cette pratique médicale, ils ont donc peur que l'enfant véhicule la maladie. Il faut alors expliquer le principe français de vaccination contre la tuberculose.

- **Les pharmacies**

Il n'y a pas aux Etats-Unis et au Canada de pharmacies telles qu'on les connaît en France, exclusivement consacrées à la vente de médicaments.

Ce sont des moyennes ou grandes surfaces, souvent appartenant à des chaînes telles que CVS Pharmacy ou Rite Aid, Drugs Mart. Ces magasins vendent principalement des médicaments sans ordonnance en libre service, des produits liés au soin de la personne mais aussi quelques produits d'épicerie. Dans un coin du magasin, on trouve un comptoir avec des professionnels qui préparent les médicaments vendus sur ordonnance.

Par ailleurs, la plupart des grandes surfaces généralistes ont d'une part un rayon de médication libre et d'autre part un comptoir de pharmacie sur ordonnance.

Attention, les ordonnances françaises ne sont pas reconnues aux Etats-Unis !

Les critères de vente libre de médicaments ne sont pas toujours les mêmes qu'en France. Ainsi, on trouve en vente libre beaucoup d'anti-inflammatoires qui ne seraient délivrés que sur ordonnance en France, en revanche, la Biafine ne se vend que sur ordonnance.

- **Autres informations utiles**

Equivalences de températures médicales :

37 C	98.6 F
38 C	100.4 F
39 C	102.2 F
40 C	104.0 F

Equivalences de poids:

Pour passer des pounds en kg : multiplier par 0,45

Pour passer des Kg en pounds : multiplier par 2,21

Equivalences de tailles :

1cm = 0.39 inch (pouce) et 1cm = 0.03 foot (pied)

Donc : 1m60 = 5 ¼ feet (5.25 feet) (pour un tel chiffre on n'utilise pas les inches)

NB- la façon de noter les fractions est la suivante : 5 pieds et quart = 5 ¼ feet (même dans les exercices de mathématiques et il faut bien comprendre qu'il y a une addition entre le 5 et le ¼ et non une multiplication....)

Pour convertir facilement les différentes unités, et même les monnaies, vous pouvez aller sur des sites gratuits de conversion par exemple : <http://www.convertworld.com/fr/>

COUVRIR LE RISQUE SANTE

Le fait d'avoir un numéro de Sécurité Sociale Américain ne vous apporte aucunement une couverture santé aux États-Unis. Alors que la carte de santé vous permet d'accéder à des protections médicales gratuites au Canada (urgence et médecin de famille en particulier)

Or les États-Unis sont un pays où les soins sont performants mais où ils coûtent le plus cher au monde : une consultation banale chez le médecin coûte au moins \$100, une séance chez le dentiste peut vite dépasser les \$1000, et si vous avez besoin d'être hospitalisé cela peut devenir absolument hors de prix.

Pour mieux comprendre comment procéder il faut se rappeler le principe fondamental de la couverture sociale : il faut dissocier la « **couverture de base** » qui correspond en France au remboursement de la Sécurité Sociale de la « **couverture complémentaire** » non obligatoire, apportée par la mutuelle.

En France, pour la plupart des enseignants, ces deux couvertures sont administrées par la MGEN et c'est la raison pour laquelle on ne fait souvent pas bien la différence.

1- quelle « couverture de base » aux USA et Canada ? (Primary Insurance)

Elle dépend de votre statut.

Si vous êtes « expatriés » c'est-à-dire toujours rémunérés par la France, votre couverture de base est toujours acquittée par la France et prélevée sur votre salaire, vous n'avez donc pas à vous en préoccuper.

Si vous êtes « en détachement » ou en « disponibilité », vous devez obligatoirement vous affilier au régime local d'assurance maladie. Mais il n'existe pas d'assurance maladie générale

et publique aux Etats-Unis 5 au Canada oui). Vous devez donc souscrire à une assurance privée. Trois choix s'offrent à vous :

- prendre la protection proposée par votre employeur s'il en a une
- souscrire un contrat avec une autre compagnie d'assurance
- s'inscrire à la Caisse de Français de l'Etranger (<http://www.cfe.fr/>) dont l'adresse est: BP 100 77950 RUBELLES CEDEX tel : 01 64 71 70 05.

Chaque solution a des avantages et des inconvénients qu'il convient de peser prudemment, chaque cas étant différent des autres.

Nous vous engageons à **prendre l'attache de vos collègues** pour connaître leurs pratiques et leurs expériences.

2- quelle « couverture complémentaire » aux USA et au Canada ?

Quelle que soit la couverture santé de base que vous aurez choisie, nous vous conseillons de prendre une couverture complémentaire (ce service en France est rendu par les mutuelles).

En effet, la part remboursée par la couverture de base est bien faible au regard des frais qui peuvent être engagés aux Etats-Unis.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mutuelle française.

La MGEN propose une couverture adaptée à l'étranger avec sa Section Extra-Métropolitaine (SEM, 88 rue Albert Einstein ZIN 72047 Le Mans Cedex 2).

Il existe aussi des services proposés par la Caisse des Français de l'Etranger et bien sûr la Mutuelle des Affaires Etrangères qui est accessible à tout fonctionnaire en poste à l'étranger (<http://www.mutuelle-mae.fr>).

Les mutuelles coopèrent en générale avec Inter Mutelles Assistance (IMA) pour couvrir les risques d'évacuations sanitaires ou de soins lors des voyages.

Par ailleurs, la situation aux Etats-Unis étant très spécifique, les principales mutuelles (MAE et MGEN notamment) ont passé un accord avec **Travel Care Service (TCS), un correspondant local américain basé à Miami dont le numéro de téléphone depuis les USA est : 1 305 893 9433.**

TCS a passé des accords avec tout un réseau d'institutions de santé (médecins, hôpitaux, instituts de radiologie, kinésithérapeutes,...). Afin d'être correctement remboursé, vous devez vous adresser aux institutions ainsi référencées (sauf cas d'extrême urgence).

Dès que vous vous serez inscrit à une mutuelle, allez sur le site de TCS afin de vous enregistrer (gratuitement). Dès lors que TCS aura vérifié vos droits, une liste des institutions de santé membres de leur réseau (proches de chez vous) vous sera adressée.

Enfin, si vous souhaitez bénéficier du tiers payant, ce qui est extrêmement utile en cas d'hospitalisation, vous devez envoyer un chèque de caution de \$600 à TCS. De façon générale, suivez bien les conseils de TCS afin que les soins ne vous coûtent pas trop chers.

Pour plus d'informations : <http://www.travelcareservices.com>. Le site est en français et si vous appelez TCS il y aura toujours quelqu'un pour vous répondre en français.

DIVERS

TELEPHONER

Les fournisseurs de téléphone, d'Internet et de télévision (services généralement groupés) sont très nombreux. Renseignez-vous pour choisir le contrat qui vous conviendra le mieux.

Pour appeler aux États-Unis : le réseau téléphonique est divisé en très petites régions. Pour appeler d'une région à une autre, il faut composer le 1 puis le code de la région (area code). Ex : pour appeler New York depuis un comté un peu éloigné : 1 + 212 + numéro du correspondant. Pour appeler les comtés voisins, il ne faut pas composer le 1 mais toujours l'area code.

La règle est la même au Canada 1+ code principal + numéro du correspondant.

Pour appeler la France depuis les États-Unis ou au Canada : 011 + 33 + numéro de votre correspondant (sans le 0).

La France a de 6 à 9 heures d'avance sur l'Amérique (selon que vous êtes en Eastern Time, Central Time, Mountain Time ou Pacific Time)

Pour appeler les urgences : 911 (Canada et USA)

Pour appeler les renseignements : 411 aux USA – www.pagesjaunes.ca/ au Canada

Les numéros en 800 ou 888 sont « toll-free » : numéros verts

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'appels commerciaux, ajoutez vos numéros (fixe et mobile) à la base de données « do not call » via www.donotcall.gov <http://www.LNNTE.ca> pour le Canada (gratuit).

TIPPING (pourboires)

En Amérique du Nord le service n'est généralement pas inclus dans la note des restaurants. Beaucoup de serveurs et serveuses ne vivent que de pourboires car il n'y a pas de salaire fixe obligatoire.

Un pourboire est généralement de 15 à 20%. Il est souvent automatiquement de 18% pour les groupes.

Attention : ne donnez pas de pourboire dans un fast food, uniquement si vous êtes servi à table.

Il faut aussi donner un pourboire aux chauffeurs de taxi (de 10 à 15%).

SECURITE

Le taux de criminalité est plus élevé dans les centres urbains, et dans certains quartiers.

Il ne faut cependant pas exagérer ce risque.

Appliquez quelques conseils de prudence :

- si vous êtes une femme, évitez de vous promener seule le soir dans la rue

- sortez les clés avant d'arriver chez vous afin de ne pas stationner trop longtemps devant votre porte
- ne résistez pas si un voleur vous menace
- fermez vos portes de voiture en roulant
- évitez de faire de l'auto-stop ou de prendre des auto-stoppeurs
- cachez votre code confidentiel de carte bancaire quand vous devez le composer

COMPORTEMENT

La société américaine (donc aussi canadienne) est bien différente de la société française. Vous découvrirez des particularités au fur et à mesure où vous vivrez dans le pays.

Quelques règles de base pour éviter de commettre un impair :

- arrivez **toujours avant l'heure** (il est poli d'arriver ¼ d'heure à l'avance en revanche il est vraiment grossier d'être en retard)
- on se salue très facilement, dans les magasins, dans la rue. On vous dira « how are you doing ? » et vous répondrez « fine » ou « good » : ne racontez pas vos problèmes
- ne coupez pas la parole
- restez à bonne distance de vos interlocuteurs (2 feet soit 65cm) et regardez-le toujours dans les yeux
- présentez-vous en donnant votre prénom
- allez travailler avec des vêtements corrects (propres, non déchirés). Les jeans sont vraiment réservés au week-end. Ceci peut varier un peu si vous êtes dans une ville surtout sur la côte ouest
- veillez à ne pas avoir d'odeurs corporelles
- soyez pudiques : il n'y a pas de seins nus sur les plages américaines et canadiennes
- ne heurtez pas le patriotisme des Américains et Canadiens, même si vous engagez avec eux une conversation de fond
- évitez de crier, de vous énerver : soyez réservé en public
- veillez à ne jamais proposer d'alcool à un jeune de moins de 21 ans (même s'il s'agit de vos enfants)
- remerciez par écrit si vous avez été invité
- **NE MENTEZ JAMAIS : le mensonge est un crime grave en Amérique du Nord.**

© 2020 Écrit par Gerard Martinez en association avec la Fondation Cordell Hull